

# Communication du responsable de la CUN 8<sup>ème</sup> groupe M. Philippe Copiatti – 02/03/2019

## Saison WT 2019

Malgré tous nos efforts, il n'a pas été possible de modifier le règlement des Working Test cette saison. Nous tentions encore de trouver une solution ce samedi 2 mars, mais en vain. Ceci explique le coté tardif des informations qui suivent, nous nous en excusons.

### I – Règlements des Working Tests

L'évolution du règlement des Working Test, intégrant le statut des « évaluateurs de Working Test », avait été envisagée pour cette saison. Cette évolution ne pourra pas être mise en place cette année mais elle le sera l'année prochaine. Ceci implique que le règlement actuel des Working Test reste applicable.

Seuls les Working tests organisés sous ce règlement peuvent être reconnus comme officiels (qualifications diverses, équivalence sel B, grille de cotation, signature des carnets de travail, qualification à la CDF, etc...)

Les Working tests d' «entraînement » ne sont pas reconnus.

### II – Séminaires de jugement

Afin de préparer au mieux la prochaine saison et la mise en place des évaluateurs de WT, la CUN valide les séminaires de jugement proposés en 2019 pour le cursus :

- 9 mars 2019 à Autry le Chatel (45)
- 30 mars 2019 à Trets (13)

### III - Qualification aux Working tests Internationaux

La CUN reprend le protocole existant en le faisant évoluer légèrement : 2 épreuves sélectives et l'intégration de tous les WT officiels dans les calculs.

#### 1 – Epreuves comptant pour les sélections :

- Les Working Tests officiels SCC.
- 2 Week End de WT « sélectifs », soit 4 journées de compétition. Ces 4 WT devront garantir le niveau indispensable requis pour les épreuves internationales.

#### 2 – Méthode de calcul

La méthode retenue permet de classer les chiens en fonction des **écarts** entre leurs résultats et la moyenne de leur classe (lors de la même épreuve).

Cette méthode **des écarts** permet de lisser les différences de difficultés pouvant être rencontrées d'un WT à un autre dans une même classe : les types d'exercices, les terrains, les distances, la météo....

Les calculs sont expliqués en **annexe**.

#### 3 – Qualification aux épreuves internationales

Le WT du Kennel Club de Chatsworth (4 chiens et 1 réserve) :

- Tous les résultats (WT officiels) seront pris en compte depuis le début de la saison de WT jusqu'à la date d'engagement.
- Un minimum de 4 présentations à des WT officiels sera exigé.
- Un minimum de 2 présentations sur les 4 journées de WT « sélectifs » sera exigé.
- Les 5 chiens ayant obtenu les meilleures moyennes, suivant la méthode des écarts, seront qualifiés.
- Si un chien qualifié ne pouvait pas participer, le chien suivant dans le classement se verra proposer la place.

L'International Working Test de la FCI (3 chiens et 1 réserve) :

- a) 3 équipes nationales peuvent être constituées.

- b) Tous les concurrents souhaitant faire partie d'une équipe nationale devront s'annoncer individuellement au responsable de la commission travail du RCF. Celui-ci assurera la compilation des résultats et les communiquera à la CUN de la SCC pour validation.
- c) Les concurrents devront s'annoncer au minimum 15 jours avant la date limite fixée.
- d) Tous les résultats obtenus en WT officiels seront pris en compte dans les calculs.
- e) Pour intégrer une équipe de France officielle, tout chien devra :
  - o participer à au moins 2 journées de WT « sélectifs » (sur les 4 proposées).
  - o obtenir au moins 80% des points à deux reprises en WT officiels dans la saison.
- f) A la fin du dernier WT comptant pour la sélection, les concurrents proposeront leurs équipes.
- g) Elles devront répondre aux exigences mentionnées ci-dessus.
- h) La réserve pourra être un chien n'entrant pas dans les critères de sélection (chien open ne répondant pas aux critères du cursus ou chien novice).
- i) Les 3 meilleures équipes seront définies en fonction du cumul des moyennes de chaque chien (suivant la méthode des écarts).
- j) Il sera toujours possible d'engager une équipe en candidat libre ("free team") pour ceux qui ne rempliraient pas les critères d'éligibilité.

## Annexe :

### Méthode de calcul : la moyenne des écarts

Lors d'un WT, chaque chien obtient un nombre de points sur un total maximum possible. Il obtient un pourcentage de réussite. Par ex un chien qui obtient 87 pts sur 100 aura un pourcentage de réussite de 87%.

Ce % sera comparé à la moyenne générale de la classe et permettra de définir l'**écart**. La différence sera traduite en points (en positif comme en négatif).

Par exemple, si un chien obtient 87% des points alors que la moyenne générale de la classe est de 72,5%, l'écart est de 14,5 (87 - 72,5 = 14,5). il obtient donc un crédit de 14,5 points sur l'épreuve.

A l'inverse, si le chien obtient 70%, alors que la moyenne générale est de 72,5%, alors il obtient un score négatif de - 2,5 pts.

Le classement des chiens sera établi en fonction de la moyenne des points obtenus à chaque présentation.

### Exemple :

	WT 1		WT 2		WT 3		WT 4		WT 5		WT 6		Moy des écarts	Classement
	Resultats	Points	Resultats	Points	Resultats	Points	Resultats	Points	Resultats	Points	Resultats	Points		
	moy grle =	85,50%	moy grle =	90,12%	moy grle =	82,10%	moy grle =	78,01%	moy grle =	83,80%	moy grle =	69,80%		
Chien A	80,00%	-5,50	92,00%	1,88	84,18%	2,08	79,00%	0,99	86,45%	2,65	72,56%	2,76	0,81	4 ème
Chien B	92,53%	7,03	86,26%	-3,86	83,52%	1,42	75,35%	-2,66	84,10%	0,30	74,50%	4,70	1,16	3 ème
Chien C	85,52%	0,02	85,53%	-4,59	80,83%	-1,27	82,25%	4,24	92,33%	8,53	75,38%	5,58	2,09	2 ème
Chien D	90,00%	4,50	86,45%	-3,67	75,40%	-6,70	68,45%	-9,56	79,12%	-4,68	74,56%	4,76	-2,56	5 ème
Chien E	94,32%	8,82	85,45%	-4,67	85,80%	3,70	86,00%	7,99	85,00%	1,20	68,52%	-1,28	2,63	1 er

### Détails IWT's 2019

Pour 2019 :

- WT « sélectifs » : Autry le Chatel et Provence.
- IWT : la date limite est fixée au 31 mars 2019
- KC WT Chatsworth : la date limite est fixée au 5 mai 2019.